

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois du mois de mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 26/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Cécile AUSSARESSE, Anne-Marie BERARD, Claude DULAC, Jean-Luc ISSANCHOU, Andrew LANE, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE,

Absents : Fabienne DEL MARCO, Sébastien VINCENT-PERRET,

Secrétaire de séance : Daniel SCORCIONE.

1°) Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie de Beaumont de Lomagne a versé par erreur la somme de 2463,51 €, correspondant à la FCTVA de la commune de Balignac. Il est donc nécessaire de procéder au reversement de cette somme et donc prendre une délibération modificative du budget 2019 pour le montant de cette somme. A l'unanimité des membres présents le conseil municipal adopte cette délibération.

2°) Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en date du 26/03/2019 relative à la modification de ses statuts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16,
Vu la nécessité, pour la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise de procéder à la modification de ses statuts afin de se conformer aux dits articles, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

3°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un portique métallique va être installé à l'entrée du parking de la salle polyvalente Alain Bach, et qu'un portique en bois a déjà été installé au niveau de l'entrée du parking du cimetière.

4°) Monsieur Daniel SCORCIONE, conseiller municipal délégué, en charge du comité de pilotage dans le cadre du jumelage avec la commune de FLAYAT (Creuse), expose au Conseil Municipal le programme des journées du 22 et 23 juin qui marqueront la finalisation officielle du jumelage. Les administrés seront invités à cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire
Jean-Luc ISSANCHOU

